

Avis de Course

**Coupe de la Ligue Habitables 2026**  
Yacht Club du Pecq (YCP)

5A  
OSIR, INQ, IND

20 et 21/06/2026  
Yacht Club du Pecq  
1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq



**DESCENTE DE LA SEINE « TROPHE MARCEL GUILLOT ET COUPE DE LA LIGUE HABITABLES  
20 et 21 juin 2026  
Grade 5 A – Yacht Club du Pecq  
Plan d'eau de la Seine Le Pecq et Parcours Le Pecq vers la Frette sur Seine**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - le règlement particulier de navigation sur la Seine :
  - les navires commerciaux sont prioritaires
  - les pratiquants d'aviron peuvent être amenés à traverser la zone de course

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de la compétition
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<https://www.ycpecq.fr/regates/>

## **3 COMMUNICATION**

- 3.1 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Bourse aux équipiers disponible :  
<https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma>

## **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - aux bateaux en règle avec leur autorité nationale  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - les bateaux suivants : bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur maximale de 8 mètres et tirant d'eau de 60 cm et de tirant d'air de 9m50
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.3.1 a) Pour chaque membre d'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagné :
  - b) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
  - c) Pour chaque membre d'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFV qu'il soit de nationalité étrangère ou française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimum de 2 millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication de la pratique à la voile en compétition datant de moins d'un an.

#### 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site du Yacht Club du Pecq en suivant le lien suivant : <https://www.ycpecq.fr/inscription-regate/>

4.5 Les inscriptions sont acceptées jusqu'au **jeudi 18 juin 2026**

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription

4.8 Le nombre d'inscrits maximum est de 50 bateaux.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Le droit à payer est de 20 € jusqu'au 10 juin 2026 par bateau et de 30 € à compter du 11 juin jusqu'au 18 juin 2026

## 6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

Samedi 20 juin 2026 (de 9h00 à 18h00) :

Le YCP accueille les bateaux le vendredi 19 juin à partir de 18h00.

Contactez [president@ycpecq.fr](mailto:president@ycpecq.fr)

### Samedi 20 juin 2026 :

|  | De                | À     | Lieu                |
|--|-------------------|-------|---------------------|
| Accueil, inscriptions et grutage                 | 9h00              | 12h00 | YCP (pelouse)       |
| Briefing   | 13h30             | 13h45 | YCP (sous la vigie) |
| Mise à disposition et Début des manches à suivre | 14h00             |       | YCP                 |
| Repas des équipages                              | A partir de 19h00 |       |                     |

### Dimanche 21 juin 2026

|         | De   | Lieu                    |
|---------|------|-------------------------|
| Accueil | 8h30 | YCP (pelouse) (Le Pecq) |

|  |       |                                  |
|--|-------|----------------------------------|
| Briefing                                   | 10h30 | YCP (sous la vigie) (Le Pecq)    |
| Mise à disposition et 1ère course à suivre | 10h45 | YCP (Le Pecq)                    |
| Pause déjeuner                             | 12h20 | CVBS (Montesson)                 |
| Mise à disposition et 2ème course à suivre | 13h30 | CVBS (Montesson)                 |
| Remise des prix                            | 15h30 | SNF (quai) (Le Frette sur Seine) |
| Retour vers YCP                            | 16h00 | SNF → YCP (Le Pecq)              |

8.4 Nombre de courses :

**Samedi 20 juin 2026** : 2 minimum et 7 maximum

**Dimanche 21 juin 2026** : 2 minimum

## 11 LIEU

11.1 Yacht Club du Pecq, 1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq

11.2 Le 20 juin 2026 : la zone de course est la Seine de PK 49 à PK 53  
Le 21 juin 2026 : la zone de course est la Seine de PK 51 à PK 64

## 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit et côtier

### Samedi 20 juin 2026

|         |  |
|---------|--|
| Départ  | Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP) |
| Arrivée | Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP) |

**Dimanche 21 juin 2026** : le parcours se fait dans le sens du courant de la Seine

|                    |  |
|--------------------|--|
| Départ course 1    | Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP) |
| Arrivée course 1   | Entre la cabine comité et une bouée jaune (CVBS)             |
| Départ course 2    | Entre la cabine comité et une bouée blanche (CVBS)           |
| Marque de parcours | Bouée à laisser à bâbord                                     |
| Arrivée course 2   | Entre la table comité et une bouée bleue (SNF)               |

Les parcours seront communiqués dans le cadre des IC.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 En l'absence d'exécution de la pénalité prévue au 13.1, le bateau perdra une place dans le classement à l'issue de l'épreuve

## **14 CLASSEMENT**

- 14.1 Le système de classement est le suivant sur les 2 jours : 1 classement pour les bateaux du système OSIRIS
- 14.2 4 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition
- quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score
  - quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores à l'exclusion de ses deux plus mauvais score
- 14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les bateaux de sécurité de la compétition sont de type rotomoulé et de couleur orange ainsi que d'un bateau accompagnateur équipé de sauveteurs secouristes conformément au DPS requis par arrêté préfectoral pour la journée du 21 juin.

## **19 PROTECTION DES DONNÉES**

- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : une récompense pour les 3 premiers de chaque classe. Une récompense spéciale pourra être décernée suivant la compétition (trophée spécifique) Des lots pourront être distribués à tous les concurrents

## **22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

D) : Une bourse aux équipiers est disponible sur le groupe WhatsApp dédié (QR code en annexe)  
<https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma>

Président du comité de course : Marc Le Chalony  
Président du Jury : Christian Chapelin

#### 22.1 **YCP**

- Les remorques devront être stationnées en épi sur le quai, derrière la vigie comité.
- Les voitures devront être stationnées en dehors de l'enceinte du club.

#### 23. **REPAS DES EQUIPAGES**

Le repas des équipages se tiendra le 20 juin au soir à partir de 19 heures au Yacht Club du Pecq. Une participation financière d'un montant de 25 € sera demandée.

Pour vous inscrire, suivez le lien : <https://www.ycpecq.fr/inscription-activite/>

Le règlement de la participation financière s'effectue par virement sur le compte bancaire du club : [https://www.ycpecq.fr/wp-content/uploads/2022/10/RICE\\_LCL.pdf](https://www.ycpecq.fr/wp-content/uploads/2022/10/RICE_LCL.pdf)  
Ou directement auprès du trésorier le samedi 20 juin.

#### Recommandations importantes :

Prenez votre VHF canal 72 si vous en avez une

Contacts :

Jerome Martin, Président

[president@ycpecq.fr](mailto:president@ycpecq.fr)

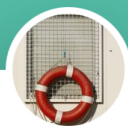
06 71 14 20 88

Eric Joye, Trésorier

[joye.eric@club-internet.fr](mailto:joye.eric@club-internet.fr)

07 68 74 10 09

ANNEXE A : Bourse aux Equipiers



## Bourse aux équipiers YCP

Groupe WhatsApp



Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.